



J'ai acheter une maison et tout mis au nom de ma compagne

Par **kenza59**, le **03/02/2013** à **16:42**

bonjour bonjour voila j'ai acheter des maisons que j'ai du mettre au nom de ma compagne pour des raison qu'au départ j'étais en endettement et pour éviter tout frais supplémentaire j'ai tout mi a son nom a elle et aujourd'hui j'aimerais savoir comment je pourrais faire pour récupérer au moins la moitié de mes bien je ne suis ni déclarer avec elle et les facture sont du coût toute a son nom mes depuis 13ans j'ai cotisée sur tout prêt des maisons facture etc.....actuellement je suis bloquer si je pars je paire tout et c'est les menaces faite aussi par celle ci que puis je faire ?et merci de vos reponses**merci de vos réponses**

Par **chaber**, le **03/02/2013** à **17:31**

Bonjour,
Bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles qui prennent le temps de vous répondre (relire la charte du forum)

Par **amajuris**, le **03/02/2013** à **18:29**

bjr, rnvous ne pouvez rien faire sauf à faire une procédure devant un tribunal en prouvant ce que vous avez payé mais sans garantie de succès surtout que le juge va sans doute vouloir connaître les raisons pour lesquelles vous avez tout mis au nom de votre compagne.rnet sachant que c'est pour échapper à vos créanciers ce qui ressemble à une fraude, le juge ne va sans doute ne pas apprécier votre comportement et vos créanciers encore moins qui

risquent de se manifester.rncdt

Par **kenza59**, le **03/02/2013 à 22:45**

merci pour vos reponses quant a l'endettement je l'étais mes ne le suis plus cela fait 8ans que tout est réglée et c'est le banquier qui ne voulait pas voir mon nom sur les papiers

Par **trichat**, le **04/02/2013 à 13:04**

Bonjour,rnrnLes affaires "mal ficelées" n'ont jamais de bonnes solutions.rnrnComme le dit amatjuris, le recours à un tribunal ne vous apportera rien, sinon de vrais ennuis: les tribunaux n'apprécient pas vraiment les opérations "tordues".rnrnIl ne vous reste qu'une solution amiable, et qui vous en coûtera au moins les frais d'actes notariés et les droits de mutation, si votre compagne veut bien être accommodante. Mais comme le dit si bien le proverbe: l'amour rend aveugle.rnrnCordialement.

Par **kenza59**, le **04/02/2013 à 18:37**

bonsoir et merci pour vos reponses